



Hugo Sigouin-Plasse, avocat

Chef de service, Réglementation et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3767

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : hugo.sigouin-plasse@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 12 janvier 2021

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Notre dossier : 312-00833
Dossier Régie : R-4008-2017

Chère consœur,

Dans sa lettre du 8 janvier dernier (A-0219), la Régie acceptait d'octroyer à Énergir un délai supplémentaire, soit jusqu'à midi aujourd'hui, afin de donner suite à sa demande du 21 décembre 2020 (A-0218) à l'égard du dépôt d'une version révisée des notes sténographiques du 19 octobre 2020. Malheureusement, Énergir n'a pas été en mesure de compléter ses analyses dans le délai prescrit et demande à la Régie de lui octroyer un délai supplémentaire, soit jusqu'à demain midi, afin de compléter le dépôt.

Énergir demande à la Régie de lui accorder également un délai supplémentaire afin de donner suite à la demande suivante formulée dans sa lettre du 11 décembre 2020 (A-0214) :

« [515] Par ailleurs, la Régie demande à Énergir de préciser, pour chacune des pièces mentionnées au tableau énumérant des pièces confidentielles au paragraphe 515 de la décision D-2020-057¹, la durée de la confidentialité qu'elle requiert. Énergir pourra préciser sa demande à ce sujet **au plus tard le 8 janvier 2021 à 12h.** » (emphase dans l'original)

Considérant la quantité d'information énumérée au tableau du paragraphe 515, Énergir demande à la Régie de l'autoriser à déposer les précisions requises au plus tard le 29 janvier 2021, à midi.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse

HSP/mb